



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 7 DECEMBRE 2015**

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire	
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint	
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint	
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal	
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal	
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal	
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal	
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal	
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal	
	M.	Paolo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal	
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal	
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal	
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale	
		Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
		Mme	Martine	GREMION ENGELER	Procès-verbaliste
Excusée :	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale	

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2015
2. Délibération pour un crédit d'investissement relatif au remplacement des collecteurs d'EC et d'EU sis ch. Cordonnières
3. Délibération pour l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire relatif à la modification du projet de construction d'un habitat groupé au 11-13, Cordonnières, parcelle no 2556.
4. Délibération relative à des modifications du règlement du Conseil municipal
5. Compagnie des sapeurs-pompiers : démissions
6. Informations de la Mairie
7. Propositions individuelles et questions

**M. le Maire** souhaite la bienvenue à tous, ouvre la séance à 20 h et excuse l'absence de Mme Spinedi. M. Beausoleil a annoncé son arrivée tardive pour cause professionnelle.

**1. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2015**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteur.

## **2. Délibération pour un crédit d'investissement relatif au remplacement des collecteurs d'EC et d'EU sis ch. Cordonnières**

**M. le Maire** précise que cette délibération a déjà été présentée en octobre, mais que son vote a été repoussé, car il manquait des précisions concernant la participation des nouveaux acquéreurs de la parcelle no 2556.

Ceux-ci ont été rencontrés par l'Exécutif et un accord a été trouvé sur leur participation aux travaux d'assainissement qui devront être exécutés dans le chemin des Cordonnières. Il s'agira, entre autres, de poser de nouvelles canalisations avec un système de gravité au lieu du système de pompage qui était prévu dans l'autorisation de construire. Les deux commissions (finances et routes) qui ont été consultées ont donné leur accord sur l'arrangement financier trouvé.

*(arrivée de M. Romand)*

Le montant figurant dans le projet de délibération comprend l'ensemble des aménagements envisagés, tant en sous-sol qu'en surface. Certains de ces derniers seront examinés à nouveau par la commission des routes et leur réalisation réétudiée. Cependant, pour permettre à l'Exécutif de travailler, l'enveloppe globale a été conservée.

Après avoir répondu à quelques questions sur ces aménagements, **M. le Maire** lit la délibération et la soumet au vote des conseillers.

Le Conseil municipal décide par 9 voix, soit à l'unanimité,

- 1) De procéder aux travaux de construction des collecteurs du réseau secondaire d'eaux claires et d'eaux usées, sous le chemin des Cordonnières, ainsi que de réaliser la réfection de l'aménagement du domaine public et de ses abords, de procéder à la pose de tubes pour le réseau de télédistribution et fibre optique communal et d'améliorer l'éclairage public.
- 2) D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'investissement de **742'000.- F** pour réaliser la totalité des travaux de construction dont à déduire la participation du futur propriétaire de la parcelle N° 2556 pour diverses prestations notamment celles liées aux aménagements du domaine public et au remplacement d'un collecteur de drainage.
- 3) De prendre acte que le crédit relatif à la réalisation des collecteurs du réseau secondaire sera financé tout ou partie, au gré des loyers versés par le FIA, sur une durée de 40 annuités, après approbation du décompte final du chantier par le conseil du FIA. (à comptabiliser annuellement dans le compte de fonctionnement sous rubrique 71-452).
- 4) De comptabiliser les dépenses et recettes prévues dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Presinge dans le patrimoine administratif.
- 5) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 7110-331, dès l'année 2017.

## **3. Délibération pour l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire relatif à la modification du projet de construction d'un habitat groupé au 11-13, Cordonnières, parcelle no 2556**

**M. le Maire** explique qu'après le dépôt du projet en question, la CMNS a demandé une modification qui a nécessité une étude énergétique complémentaire, non prévue dans le budget initial. Le but du projet de délibération proposé est de couvrir la somme dépassant celui-ci.

**M. le Maire** en fait la lecture et la propose au vote.

Le Conseil municipal décide par 9 voix, soit à l'unanimité,

- 1) D'accorder un crédit d'étude complémentaire de **1'771.- F** pour couvrir le dépassement, après le décompte final, du crédit de **110'000 F** en vue de la modification du projet de construction d'un habitat groupé au 11-13 Cordonnières, parcelle communale No 2556;
- 2) De financer ce crédit d'investissement complémentaire par les fonds propres de la commune et de le comptabiliser à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

#### **4. Délibération relative à des modifications du règlement du Conseil municipal**

**M. le Maire** indique que pour être conforme à la nouvelle Constitution genevoise et à la demande de M. F. Longchamp, président du Conseil d'Etat, le règlement du Conseil municipal de Presinge (commune de moins de 800 habitants) doit être adapté.

Les conseillers ont reçu par courrier électronique le texte avec les articles modifiés. Il s'agit de l'article 5 « Attributions du président » et l'article 39 « Vote ». Les changements sont expliqués, **M. le Maire** lit le projet de délibération et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 9 voix, soit à l'unanimité,

- 1) D'approuver les modifications du règlement du Conseil municipal du 13 novembre 1985 telles que proposées dans le texte annexé.
- 2) De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications à la date de leur approbation par le Conseil d'Etat.

**M. Romand** intervient alors et exprime son étonnement sur le contenu de l'article 40 et demande s'il est possible de le changer.

Un débat s'engage sur la nécessité ou non d'offrir la possibilité aux élus de voter par bulletins secrets sur certains sujets délicats. Il est notamment relevé que, vu la petite taille de l'assemblée, il serait normal que les opinions soient ouvertement exprimées, mais certaines personnes pensent qu'il faudrait ne pas exclure complètement la possibilité de recourir au scrutin secret.

Le vote effectué montre que 6 conseillers souhaitent changer l'article, alors que 3 se prononcent sur le statu quo. Un texte est composé et il est convenu qu'il sera retransmis aux conseillers par courriel pour sa validation avant de remettre le règlement complet au Conseil d'Etat.

*(arrivée de M. Beusoleil)*

#### **5. Compagnie des sapeurs-pompiers : démissions**

**M. le Maire** annonce que deux sapeurs, MM. Freymond et Buchs, n'habitent plus sur le canton de Genève depuis plusieurs mois et, conformément au règlement, le commandant de la compagnie leur a demandé de remettre leur démission au Conseil municipal. En effet, ces personnes ne participent plus aux exercices, ne sont plus à même de faire des interventions urgentes vu l'éloignement de leurs domiciles et cependant, l'entretien de leur matériel est à la charge de la commune.

Ces démissions n'ont toujours pas été réceptionnées, malgré les différents rappels effectués par le commandant. L'Exécutif a décidé d'accorder un délai jusqu'au 31 décembre 2015 pour les recevoir, faute de quoi ces sapeurs seront radiés de la compagnie, avec les conséquences inhérentes à cette procédure.

**M. le Maire** fait remarquer, qu'avec ces départs, la compagnie ne compte plus que 11 hommes et que cette situation est problématique en matière de sécurité. Actuellement, la compagnie collabore souvent avec celle de Puplinge et **M. Rodrigues da Guerra** donne quelques exemples d'intercommunalité. Les Exécutifs des deux communes vont d'ailleurs se réunir le 21 décembre

avec les deux capitaines pour discuter de l'avenir et des éventuelles possibilités de fusion, de formations, d'investissements etc.

**M. le Maire** exprime son inquiétude face à cette situation, mais avoue ne pas avoir actuellement de solution. **M. Carrat** souligne la position de l'Etat qui incite à la fusion des compagnies d'autant plus que le carnet de formation des sapeurs va prochainement doubler et que les demandes sont toujours plus poussées.

## **6. Informations de la Mairie**

### **Remerciements**

**M. le Maire** remercie les conseillers municipaux et les habitants qui ont décoré les sapins de Noël et posé les illuminations pour ces fêtes de fin d'année.

Il remercie également Mme Velati Thiriet pour l'organisation et la tenue des entraînements des enfants pour la course de l'Escalade. La commune de Presinge a été fortement représentée lors de cette manifestation puisque 50 habitants ont participé à cette course, c'est-à-dire le 10% de sa population.

### **Cambriolage**

Le 27 novembre, la mairie a été victime d'un cambriolage et la camionnette du cantonnier a été volée. Pour permettre à celui-ci de poursuivre son travail, un véhicule a été loué, mais cela implique des frais supplémentaires qui occasionneront probablement un dépassement de budget.

Une alarme a aussi été installée dans la mairie.

### **Mobilité douce**

La Direction générale des transports a informé que le Grand Conseil a mis au budget 2016 la suite de la réalisation de la piste cyclable sur la route de Jussy.

### **Emprunts hypothécaires**

Conformément aux explications données cet automne au Conseil municipal, les crédits hypothécaires à la Banque Raiffeisen ont été résiliés et renouvelés auprès de la BCGe avec des conditions de prêts très intéressantes permettant à la commune de réaliser des économies de Fr. 100'000.- par an.

D'autre part, pour financer une part des travaux sur les immeubles communaux, une augmentation d'une des dettes va être proposée au Conseil municipal en janvier par le biais d'une délibération.

Enfin, suite au courriel de M. Romand concernant l'ascenseur de la mairie, **M. le Maire** recommande que les conseillers se réunissent afin de discuter des sujets posant problème, en donnant un retour à l'Exécutif si nécessaire, plutôt que d'échanger des courriels. L'expérience ayant montré que ce moyen crée plutôt des tensions qu'il ne résout les différends.

### **Commissions**

**M. Mugny** annonce, qu'après en avoir discuté avec l'Exécutif et avec les membres concernés, la commission de la culture est renommée commission des manifestations, appellation plus conforme à son activité.

### **Publications**

En 2014, le Conseil municipal a voté un crédit de Fr. 10'000.- pour la participation à l'édition d'un ouvrage concernant le développement durable dans la région qui sortira l'an prochain. Ce montant a été oublié lors de l'établissement du budget 2016 et devra cependant être honoré.

**M. Mugny** indique que les communes de Presinge, Puplinge, Choulex, Jussy, Meinier et Gy se sont accordées pour créer une carte pédestre commune, dont le contenu est actuellement en discussion.

### Séances 2016 du Conseil municipal

Les dates suivantes sont proposées pour la tenue des séances du Conseil municipal pendant le premier semestre 2016 :

- Lundi 18 janvier 20h00 Séance ordinaire du Conseil municipal
- Lundi 22 février 20h00 Séance ordinaire du Conseil municipal
- Lundi 21 mars 20h00 Séance ordinaire du Conseil municipal
- Lundi 11 avril 19h30 Commission des finances (date sujette à modification)
- Mardi 26 avril 20h00 Présentation des comptes 2015
- Lundi 9 mai 19h00 Approbation des comptes 2015 + repas
- Lundi 13 juin 20h00 Séance ordinaire du Conseil municipal

L'agenda est approuvé.

### **7. Propositions individuelles et questions**

Suite à un article paru sur la Tribune de Genève, **M. Thorens** voudrait savoir si l'Exécutif a des informations à communiquer concernant les 3,6 km de routes cantonales qui vont devenir communales. La réponse est négative, mais des renseignements vont être pris car ce changement va avoir des conséquences sur le budget de la commune, notamment en matière de taxes et d'entretiens.

**M. Thorens** lit une lettre adressée par Mme Spinedi, absente ce soir, au Conseil municipal. Elle touche une motion qu'elle désire déposer par rapport au règlement concernant le parc des logements de la commune.

Après avoir pris connaissance de son contenu qui demande une explication sur les termes utilisés par Mme Spinedi, **M. Romand** propose que la motion soit discutée lors de la séance de janvier. La proposition est acceptée.

Avant de mettre un terme à la séance, **M. le Maire** rappelle les manifestations de la fin de l'année : vendredi 11.12.15, Fête de l'Escalade ; dimanche 13.12.15, Concert de Noël ; lundi 14.12.15, Repas de Noël des Aînés ; mardi 22.12.15, Noël communal.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h15.

La secrétaire :